

LA TAXE D'APPRENTISSAGE

Donnez de la créativité à votre taxe d'apprentissage,
choisissez l'estba !



> Créée en 2007, l'école supérieure de théâtre Bordeaux Aquitaine - éstba est l'École supérieure d'art dramatique du TnBA - Théâtre national de Bordeaux en Aquitaine. Elle délivre le Diplôme National Supérieur Professionnel de Comédien (DNSPC) et dans le cadre d'un partenariat avec l'Université Bordeaux Montaigne, permet aux élèves de valider une licence en Arts du spectacle.

L'École supérieure de théâtre Bordeaux Aquitaine est habilitée à percevoir **la taxe d'apprentissage**.

Verser la taxe d'apprentissage permet :

- D'offrir des conditions d'apprentissage de qualité et d'améliorer nos moyens logistiques et pédagogiques.
- D'accompagner des élèves-comédiens dans leur formation et leur insertion professionnelle.
- De vous associer à un enseignement supérieur reconnu sur le plan national et international.

Comment est-elle utilisée ?

La taxe d'apprentissage permet à l'estba de continuer d'offrir à ses élèves un enseignement de qualité mené par des professionnels du spectacle : danseurs, comédiens, metteurs en scène, dramaturges...

LA TAXE D'APPRENTISSAGE

Donnez de la créativité à votre taxe d'apprentissage, choisissez l'estba !

Comment la verser en 2021 ?

Depuis 2020, les modalités de collecte de la taxe d'apprentissage évoluent dans le cadre de la « Loi Avenir professionnel ».

Le montant de votre taxe d'apprentissage est calculé sur la masse salariale brute de l'entreprise et représente en tout 0,68% des rémunérations versées.

Elle est dorénavant répartie en 2 fractions obligatoires :

- Une fraction de 87% est collectée par l'opérateur de compétences de votre branche (OPCO) pour le financement de l'apprentissage.

- Une fraction de 13% est versée directement par chaque employeur auprès d'écoles agréées au titre des dépenses libératoires. (anciennement hors quota).

En délivrant le Diplôme National Supérieur Professionnel de Comédien, l'estba est habilitée à percevoir ce solde de 13% de la taxe d'apprentissage (code UAI 0333231H).

Pour verser votre taxe d'apprentissage à l'estba, vous pourrez effectuer un virement bancaire (RIB accessible sur demande).

Merci d'indiquer la référence « TA 2020 » dans votre ordre de virement et de signaler votre versement en envoyant un mail à l'adresse contact-estba@tnba.org, en indiquant vos coordonnées, votre numéro SIRET, la date et le montant de votre versement.

Vous recevrez un reçu libératoire indiquant le montant versé et la date du versement.

Le paiement doit être versé entre le 1er janvier 2021 et le 31 mai 2021. Il est calculé sur la base de la masse salariale de 2020.

L'équipe pédagogique et les élèves de l'estba remercient chaleureusement les entreprises qui ont versé leur taxe d'apprentissage 2019 à l'école, en 2020 :

Atixnet
TnBA - Théâtre National Bordeaux Aquitaine
Cie la Rousse
Cie Notoire
Le Grove Logistics
Le Moulin du Roc, Scène nationale à Niort
Association Barbarin & Fourchu
Théâtre des Chimères
Cie Les voisins du dessous
Théâtre de l'Argument
Théâtre Dijon Bourgogne
Compagnie C T
Compagnie Hecho en casa
Association Espaces pluriels



<https://www.tnba.org/estba>
contact-estba@tnba.org
+ 33 (0)5 56 33 36 76

